• Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat • Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat

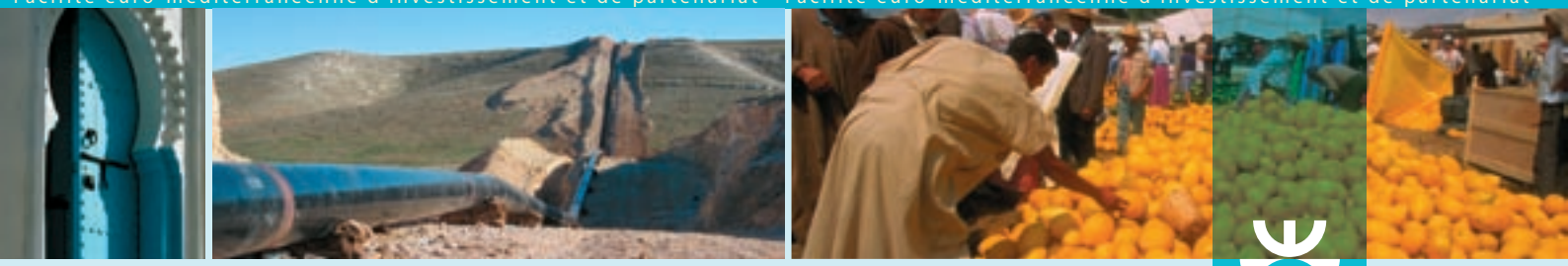

FEMIP

Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat

Rapport annuel 2004

Carte des pays d'intervention de la FEMIP en 2003-2004

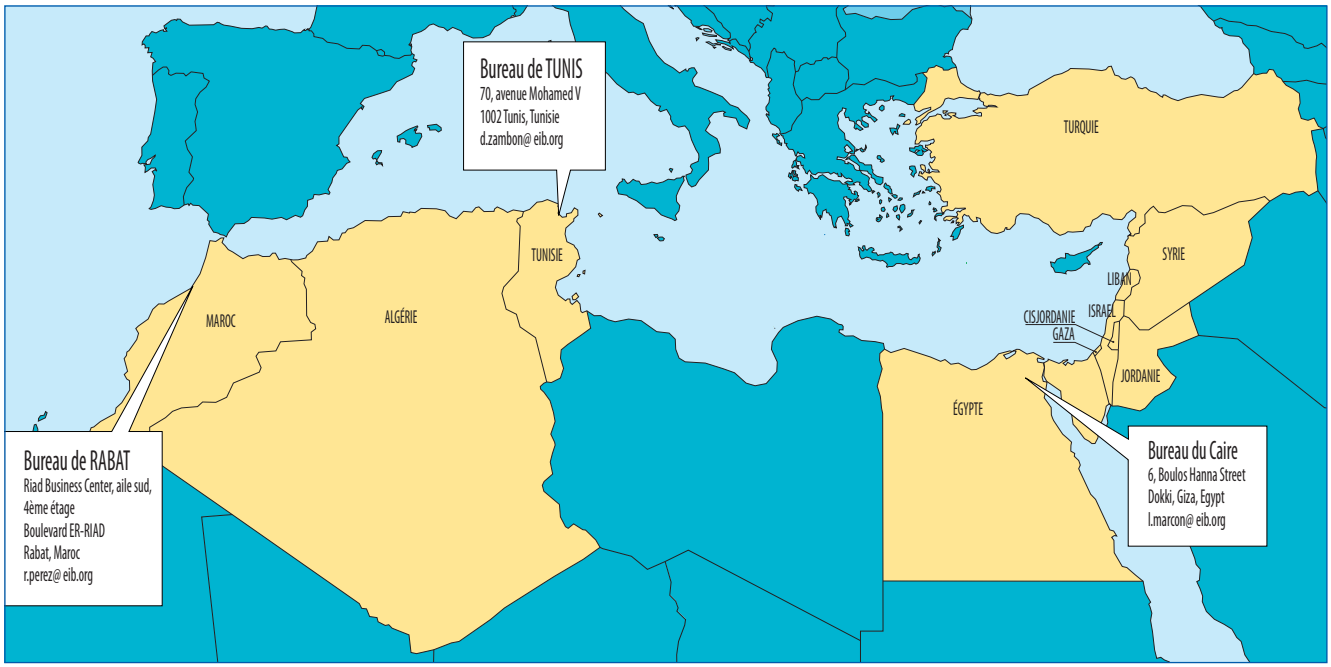

L'équipe FEMIP

Le mot du vice-président

En cette année 2005, désignée « année de la Méditerranée » par les ministres des affaires étrangères et qui devrait s'achever avec la célébration du Xème anniversaire de la Déclaration de Barcelone, c'est pour moi un très grand plaisir d'ouvrir cette toute première édition du rapport d'activité de la FEMIP.

Opérationnelle depuis octobre 2002, la FEMIP constitue le dispositif d'appui de la BEI dans les pays partenaires méditerranéens et l'enceinte de dialogue économique et financier la plus active entre les deux rives de la Méditerranée. En décembre 2003, ses missions ont été renforcées et la gamme de ses interventions a été élargie. Tout en mettant plus particulièrement l'accent sur l'exercice 2004, il a donc semblé utile que ce premier rapport couvre les activités de la FEMIP entre le 1er octobre 2002 et le 31 décembre 2004.

En voyageant à travers les pages de ce document, vous pourrez ainsi constater le travail accompli par les équipes de la BEI tout au long de cette période, au service de la mission qui nous a été confiée par les trente-cinq pays concernés: donner un nouvel élan au partenariat économique et financier euro-méditerranéen.

Ce premier bilan n'est cependant qu'un rapport d'étape vers la construction d'une zone de prospérité partagée. C'est là toute l'ambition de la FEMIP qui poursuivra ses efforts en 2005 pour accompagner la modernisation et l'ouverture des économies, promouvoir la coopération régionale, encourager l'essor des initiatives privées et favoriser le dialogue avec l'ensemble de ses interlocuteurs.

Philippe
de Fontaine Vive Curtaz

Membre du Comité de direction
de la BEI
Responsable de la FEMIP
Mai 2005

Sommaire

Origine et mission de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat 4

Résumé des faits marquants de 2004 7

Cadre institutionnel 8

Le climat d'investissement en Méditerranée en 2004 10

Les opérations en 2004 13

Vue d'ensemble du portefeuille de la FEMIP 22

Un dialogue renforcé avec les pays partenaires méditerranéens 24

Les partenariats de la FEMIP 27

Organisation et dotation en personnel 29

Annexes 31

Annexe 1 - Organigramme de la FEMIP 31

Annexe 2 - Liste des projets signés (01/10/02-31/12/04) 32

Origine et mission de la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat , la «FEMIP»

La Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) est née de la volonté politique, exprimée de part et d'autre de la Méditerranée, de donner un nouvel élan à la coopération financière entre l'Europe et les pays partenaires méditerranéens. À Barcelone, en mars 2002, puis à Bruxelles, en décembre 2003, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne ont écrit la « feuille de route » de cette initiative dont les principaux objectifs sont de promouvoir le développement économique ainsi que la stabilité politique et sociale en Méditerranée. Capitalisant pour cela les quelque trente années d'expérience de la Banque européenne d'investissement (BEI) dans la région, la FEMIP donne priorité à l'essor du secteur privé et aux projets d'intégration régionale, tout en favorisant le dialogue économique et financier entre pays européens et partenaires méditerranéens.

En dépit de l'impulsion donnée en novembre 1995 au développement des relations euro-méditerranéennes à travers le lancement du « Processus de Barcelone », force est de constater qu'au moins sur le plan économique, des progrès doivent encore être accomplis. La région demeure fragmentée, notamment entre les pays à ressources pétrolières, où les réformes ne progressent que lentement, et les autres pays qui ont réalisé des progrès significatifs. Elle souffre également d'un développement insuffisant des échanges régionaux et n'a pas été à même d'attirer suffisamment d'investisseurs en raison du morcellement du marché qu'elle représente. Il en résulte un retard économique préoccupant, avec en particulier des taux de croissance économique insuffisants pour absorber les demandes d'emploi sur le marché du travail.

Sur la base de ce constat, il a été décidé d'assigner une nouvelle ambition au partenariat économique et financier euro-méditerranéen, en appelant à des efforts renouvelés de part et d'autre de la Méditerranée. Les pays méditerranéens ont ainsi été invités à mettre en œuvre des politiques macro-économiques plus stables, accélérer les réformes économiques et aller vers une meilleure gouvernance. De son côté, l'Europe s'est engagée à renforcer son apport d'expertise et de moyens, en mobilisant davantage de financements et en les affectant aux secteurs qui ont l'effet de levier le plus fort pour favoriser les réformes de structure et promouvoir les initiatives privées, qu'elles soient locales ou étrangères.

Les différentes composantes de ce mécanisme d'intervention renforcé ont été regroupées au sein de la FEMIP, dont la mise en œuvre a été confiée à la BEI. Décidée dans son principe par le Conseil européen de Barcelone (15 et 16 mars 2002), la FEMIP a été lancée à l'occasion de la conférence euro-méditerranéenne de Valence (22-23 avril 2002) qui réunissait les ministres des affaires étrangères des pays européens et des partenaires méditerranéens.

S'inscrivant dans la perspective en 2010 d'une zone de libre échange, prélude à l'émergence d'un espace de prospérité et de stabilité entre les marchés européens et méditerranéens, les activités de la FEMIP ont officiellement débuté en octobre 2002, autour des cinq volets suivants:

SIAME, Tunisie

Route côtière, Liban

- priorité accordée au financement du secteur privé et de projets qui contribuent à la création d'un environnement favorable à l'investissement privé ;
- association des pays partenaires aux orientations de la FEMIP et dialogue renforcé sur l'analyse des obstacles à l'investissement privé et la recherche de solutions appropriées;
- présence accrue sur le terrain par l'ouverture de bureaux de représentation;
- poursuite du financement de projets dans le domaine des infrastructures utiles au développement économique et à l'amélioration du cadre de vie, en étendant les compétences de la FEMIP aux secteurs de l'éducation et de la santé;
- accroissement du volume des financements dans la région.

Saluant les résultats obtenus par la FEMIP à l'issue de sa première année d'activité, les ministres des finances de l'Euro-Méditerranée, réunis à Naples en novembre 2003, ont souhaité accroître davantage ses missions. Cette proposition a été entérinée par le Conseil européen de Bruxelles (12-13 décembre 2003). La FEMIP a été renforcée par l'introduction des caractéristiques suivantes:

- mise en place d'une « enveloppe spéciale de la FEMIP» (ESF), pour permettre des prises de risque plus élevées en faveur du secteur privé;
- création d'un fonds fiduciaire pour renforcer l'assistance technique et apporter des financements en fonds propres et quasi-fonds propres;
- renforcement du dialogue politique par une réunion ministérielle annuelle de la FEMIP dont les travaux sont préparés par un comité d'experts de haut niveau, constitué de représentants des ministères des finances et d'intervenants extérieurs;
- installation de bureaux de la FEMIP dans le Maghreb.

Conformément à la décision du Conseil européen de Bruxelles, ce dispositif sera évalué l'an prochain pour permettre au Conseil européen de décembre 2006 de décider de l'éventuelle création d'une filiale à participation majoritaire de la BEI.

Résumé des faits marquants de 2004

- L'Enveloppe spéciale de la FEMIP (ESF) a été concrétisée en janvier 2004 avec la décision du Conseil des gouverneurs de la BEI d'autoriser une première affectation de 100 millions d'EUR de provisions aux opérations plus risquées en Méditerranée.
- La première réunion du Comité des experts s'est tenue à Marseille en février 2004.
- Le Comité ministériel s'est réuni à Alexandrie en juin 2004.
- Le bureau de Tunis a été ouvert en décembre 2004 (et celui de Rabat suivra en juin 2005).
- Le fonds fiduciaire a été créé en décembre 2004 avec la réception des premières contributions d'États européens.
- Au total en 2004, la FEMIP a financé 25 projets représentant un montant total de 2,19 milliards d'EUR, portant ainsi à 54 projets et à 5,025 milliards d'EUR le montant global des signatures conclues dans la région entre octobre 2002 et décembre 2004.
- En mai 2004, la Commission européenne, la BEI et la Banque mondiale ont signé un protocole d'accord visant à renforcer leur coopération dans la région.
- À la fin 2004, un peu plus de 70 agents contribuaient aux opérations dans la région, dont une trentaine pour le seul département FEMIP.

Cadre institutionnel

S'appuyant sur l'expérience accumulée pendant près de trente ans par les équipes de la BEI en Méditerranée, la FEMIP s'est rapidement développée.

Ses interventions sur prêts se font principalement sur ressources propres de la Banque dans le cadre du mandat Euromed II qui lui a été confié par les États membres. Elles bénéficient à ce titre de la couverture des risques au titre du Fonds de garantie relatif aux actions extérieures. D'un montant initial de 6,425 milliards d'EUR à engager sur la période 2000-2007[1], ce mandat a été porté à 6,520 milliards d'EUR après affectation des reliquats non utilisés par les pays candidats au moment de leur entrée dans l'Union.

Cette enveloppe est complétée par 1 milliard d'EUR, toujours sur ressources propres de la Banque, mais sans recours au Fonds de garantie, au titre du mécanisme de partenariat euro-méditerranéen (aussi appelé « Facilité de Nice »). Mis en place en 2001 sur recommandation de la quatrième Conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères (Marseille – 15 et 16 novembre 2000), ce mécanisme est destiné au financement de projets d'intérêt régional et d'intérêt commun entre l'Union européenne et les PPM, notamment dans les secteurs des communications et de l'énergie.

Les décisions relatives à ces financements sont prises par le Conseil d'administration de la BEI sur proposition du Comité de direction. Depuis la mise en place de la FEMIP, la définition de la politique de prêt et des grandes orientations du partenariat financier euro-méditerranéen associe cependant les pays bénéficiaires. Ce dialogue s'opère notamment dans le cadre du Comité ministériel de la FEMIP qui réunit une fois par an les ministres des finances des 25 États membres et des 10 pays partenaires.

La FEMIP a également vu la mise en place d'un Fonds d'assistance technique qui utilise des aides non remboursables allouées par la Commission européenne au titre du règlement MEDA. Sur la période 2003-2006, ce sont ainsi 105 millions d'EUR au maximum qui pourront être affectés à l'identification, la préparation et l'appui à la réalisation de projets financés par la FEMIP. Les équipes de la FEMIP évaluent la pertinence de l'assistance technique sollicitée qui fait ensuite l'objet d'une passation de marchés suivant les procédures énoncées dans le « Guide pratique des procédures contractuelles financées par le budget général des Communautés européennes dans le cadre des actions extérieures ».

La FEMIP assure par ailleurs la mise en œuvre des capitaux à risques alloués par la Commission européenne au titre du règlement MEDA pour favoriser la constitution ou le renforcement des fonds propres et quasi-fonds propres des petites et moyennes entreprises des pays méditerranéens. Sur la période 2001-2005, cet instrument représente une enveloppe de 140 millions d'EUR. En fonction du montant des affectations, la décision correspondante relève de la compétence du Comité de direction ou du Conseil d'administration de la Banque.

Enfin, la FEMIP peut également s'appuyer sur les ressources mises à sa disposition au titre du Fonds fiduciaire. Au 31 décembre 2004, les engagements de contribution réunis par les États membres pour la période courant jusqu'à fin 2006 représentaient une enveloppe globale de l'ordre de 30 millions d'EUR. Les propositions d'intervention sont soumises à l'approbation de l'assemblée des donateurs, sur proposition du Comité de direction de la Banque.

Réunion du Conseil d'administration de la BEI

(1) 01/02/2000-31/01/2007

Dans le cadre de ses objectifs en faveur de l'environnement, la Commission européenne octroie des subventions pour la bonification des taux d'intérêt des prêts de la FEMIP pour ses projets environnementaux. Cette subvention permet notamment d'améliorer l'impact économique et financier des projets. En 2004, quatre projets ont ainsi pu recevoir cette bonification d'intérêts, d'un montant total de 26 millions d'EUR.

- Deux projets au Maroc pour la collecte et le traitement des eaux usées des communes de Fès, Safi et Beni Mellal. Ces projets permettront aussi à la FEMIP de participer à l'amélioration de la gestion des régies chargées de l'assainissement. Elle poursuit ainsi son programme de financement du secteur, qui a d'ores et déjà bénéficié de six prêts pour les principales agglomérations marocaines.

- Un projet au Maroc de dépollution d'une centrale électrique à Mohammedia. Ce projet permettra notamment d'optimiser le rendement de la centrale existante tout en limitant significativement l'impact environnemental de son exploitation sur l'ensemble de la région du Grand Casablanca. Les niveaux de pollution seront ainsi rétablis à des taux européens.

- Un projet de traitement des eaux usées au Liban, qui porte sur la modernisation et l'extension des infrastructures d'assainissement des deux villes côtières de Saïda et de Sour, situées respectivement à 40 et 80 Km au sud de Beyrouth.

Collecte et traitement des eaux usées au Maroc

Le climat d'investissement en Méditerranée en 2004

La situation économique et financière des pays méditerranéens s'est globalement améliorée en 2004, même si ces progrès ne les dispensent pas de maintenir le cap des réformes structurelles. Malgré la forte hausse des cours du pétrole, la croissance régionale s'est accélérée par rapport à l'année précédente pour s'établir à 6,1 % en moyenne (contre 5,4 % en 2003). Cette évolution favorable est à mettre au compte de la solide croissance de la Turquie (8,5 %), qui génère un tiers environ du produit intérieur brut (PIB) régional, ainsi que de l'amélioration de l'activité économique en Israël, en Jordanie et en Égypte.

L'année 2004 a été marquée par le maintien de taux d'intérêt bas dans les principales économies de la région ayant atteint une certaine maturité, ainsi que par un niveau de liquidité important. Le taux directeur des banques centrales est resté inférieur à 5 % dans la plupart des PPM, les deux exceptions étant l'Égypte (10 %) et la Turquie. La poursuite de la désinflation aidant, la Turquie est cependant parvenue à ramener son taux directeur de 25,5 % au début de 2004 à 20 % à la fin de l'année. La « quête du rendement » des investisseurs mondiaux s'est traduite par un afflux de capitaux dans la région, qui a profité de cette situation sous la forme de conditions de financement plus favorables, reflétées dans des écarts de taux obligataires relativement faibles.

Autre effet de la bonne conjoncture internationale, les pays méditerranéens affichent également de faibles écarts de taux sur leur dette souveraine. De plus, les écarts de taux en Turquie et au Liban - les plus élevés de la région - se sont réduits en 2004. De ce fait, la notation de la dette souveraine turque a été revue à la hausse en 2004, tandis que la notation des autres pays méditerranéens est restée inchangée.

Dans les pays exportateurs nets de pétrole, tels que l'Algérie, l'Égypte ou la Syrie, la croissance a été soutenue par la vigueur des cours pétroliers. Mais pour la majorité des pays méditerranéens, qui sont importateurs nets de pétrole, le dynamisme de la croissance est à mettre au compte de la hausse des rapatriements de fonds et de l'essor de la croissance mondiale, qui ont plus que compensé les effets restrictifs du renchérissement du pétrole.

Au moins trois autres facteurs spécifiques à certaines zones géographiques ont contribué à l'accélération de la croissance et à l'instauration d'un climat favorable pour l'investissement:

- L'Égypte, le Liban, la Tunisie, la Jordanie et le Maroc ont bénéficié d'une relance de l'activité touristique, à la fois en termes de nombre d'arrivées internationales et de volume de recettes.
- Dans les pays du Maghreb, la croissance a été stimulée par les bons résultats du secteur agricole, qui continue de représenter une part substantielle du PIB.
- L'amélioration du climat de sécurité semble avoir été bénéfique à toute la région, en particulier la partie orientale du Bassin méditerranéen, et reste cruciale pour la poursuite du développement économique en 2005.

La hausse des prix pétroliers n'a pas créé de pressions inflationnistes dans la région. Grâce au processus de désinflation à l'œuvre en Turquie, la région peut aujourd'hui afficher un taux d'inflation moyen de 6 %. En outre, dans certains pays où les prix sont réglementés ou le pétrole subventionné, la hausse des prix pétroliers ne s'est pas complètement répercutée sur l'indice des prix à la consommation (IPC).

Il est possible que les solides résultats dégagés par l'agriculture en 2004 aient exercé un effet modérateur sur le prix des denrées agricoles et, ce faisant, allégé les pressions

inflationnistes. De plus, l'adoption de politiques monétaires plus crédibles a évité que l'augmentation des prix pétroliers ne se transmette directement à l'indice général des prix dans la région. Enfin, la faiblesse relative du dollar américain par rapport aux monnaies des pays méditerranéens a limité les pressions inflationnistes, en particulier dans les pays où il existe une forte répercussion du taux de change sur les prix en raison des fluctuations du dollar américain.

Pour la région, le principal défi réside dans le redressement de la situation budgétaire. De fait, pendant la période considérée, les déséquilibres budgétaires et la dette publique se sont alourdis. Le solde budgétaire des pays exportateurs de pétrole s'est certes amélioré, mais les ratios déficit non pétrolier/PIB non pétrolier restent considérablement élevés, reflétant la lourde dépendance de ces pays vis-à-vis des recettes pétrolières pour leur équilibre budgétaire. Dans les pays où l'énergie est partiellement subventionnée, la hausse du prix du pétrole a sérieusement grevé le budget de l'État et sapé les efforts de consolidation. Par ailleurs, cette situation entraîne un risque accru d'éviction de l'investissement privé.

Outre la situation budgétaire, la réduction de la dette des administrations publiques reste le principal défi à relever pour des pays comme le Liban (où le ratio endettement/PIB a atteint 177,9 % en 2004), l'Égypte (109,1 %), Israël (108 %), la Jordanie (92 %) et la Turquie (83,3 %).

Il est important que les pays de la région s'efforcent, à moyen terme, de respecter des règles budgétaires appropriées et transparentes qui les aideront à maintenir un solde budgétaire viable.

Le solde des transactions courantes reflète la capacité d'exportation de pétrole des pays méditerranéens. Grâce à ses recettes pétrolières, l'Algérie affiche un excédent courant de 15,4 % du PIB. En revanche, les déficits courants de la Cisjordanie et Gaza ainsi que du Liban restent élevés, à respectivement 17,5 % et 12,2 % du PIB. La Turquie, dont la croissance est entretenue par les importations, a vu son déficit courant s'aggraver par rapport à 2003. En Jordanie et au Maroc, le solde du compte courant a décliné par rapport à 2003 mais reste positif. Les envois massifs de fonds par les travailleurs émigrés ont encore une fois constitué une importante source de financement en 2004.

Force est de reconnaître que les envois de fonds des travailleurs émigrés jouent un rôle de soutien non négligeable dans le développement économique de la région. Ils représentent une source de financement externe plus importante que la valeur combinée des investissements étrangers directs (IED) et de l'aide publique au développement versée à la région. Depuis 2000, les grands pays méditerranéens ont reçu un volume de fonds moyen de 11 milliards d'EUR, soit environ un sixième du total des flux à destination des pays en développement.

L'Égypte, le Liban, la Tunisie, la Jordanie et le Maroc ont bénéficié d'une relance de l'activité touristique, à la fois en termes de nombre d'arrivées internationales et de volume de recettes.

Dans les pays du Maghreb, la croissance a été stimulée par les bons résultats du secteur agricole, qui continue de représenter une fraction substantielle du PIB.

On déplore encore un manque de prêts productifs à long terme, pourtant nécessaires aux nouvelles entreprises et aux PME.

Bénéficiant de l'évolution favorable de la situation monétaire, les capitaux d'investissement ont commencé à affluer dans la région à la fin des années 90, notamment en Tunisie, au Maroc, en Égypte et en Jordanie. Néanmoins, le rythme des investissements reste lent. Aussi n'est-il pas surprenant qu'en moyenne, les envois de fonds aient représenté 3,5 % du PNB entre 1993 et 2002 et les IED seulement 1,1 %.

L'instabilité des marchés boursiers et les répercussions des attentats du 11 septembre 2001 sur les économies de la région ont affecté à la fois le rythme des opérations effectuées par les fonds d'investissements et la capacité des gestionnaires à trouver de nouvelles sources de financement. Quelques améliorations se sont néanmoins fait jour après le deuxième trimestre de 2003.

En ce qui concerne la Turquie, par exemple, la perspective d'adhésion à l'UE et les privatisations lancées par le gouvernement ont encouragé l'afflux d'IED, même si le pays continue de dépendre lourdement d'apports massifs de capitaux à court terme. Les programmes de privatisation en cours au Maroc et en Jordanie ont connu des résultats encourageants. Après par exemple deux privatisations réussies - la vente de la deuxième licence de téléphonie mobile du Maroc en juillet 1999 et la vente d'une part de 35 % dans Maroc Télécom (MT) en décembre 2000 - l'État se prépare à céder sa participation dans une série d'autres entreprises publiques (dont deux sucreries, une imprimerie, une usine de montage automobile et trois banques).

Après le lancement de son programme de privatisation en 1987, le gouvernement tunisien a cédé plusieurs petites entreprises déficitaires, mais il a fallu attendre 1998 avant qu'il ne mette en vente de grandes entreprises rentables, en l'occurrence quatre cimenteries, qui ont été acquises par des intérêts européens. Bien que le programme se soit ensuite ralenti, le gouvernement a rapidement enchaîné avec la privatisation du secteur bancaire, encouragé par le FMI et la Banque mondiale. Trois banques commerciales sur 14 seulement sont restées aux mains de l'État (cela étant, elles continuent de représenter une large part du secteur bancaire). Parallèlement, le gouvernement n'a eu de cesse d'encourager le secteur privé, en particulier les investisseurs étrangers, à se porter acquéreur de concessions dans le cadre de vastes projets d'infrastructure.

Les privatisations et les réformes douanières et fiscales ont pour but de stimuler les économies nationales en relevant le niveau de revenu disponible et en réduisant les obstacles à l'investissement et à la production. Le coût à court terme que représente la perte de recettes sera compensé à moyen terme par l'élargissement de l'assiette fiscale et le décollage plus rapide de l'activité économique, qui entraîneront une hausse des recettes fiscales et un allègement des pressions sur les dépenses publiques.

Par exemple, les propositions de réforme fiscale en Égypte incluent une réduction significative du taux de l'impôt sur les personnes et sur les entreprises, le relèvement du seuil d'imposition et le remboursement de la taxe sur les ventes à laquelle sont assujettis les biens d'équipement.

Au cours des dernières années, plusieurs pays ont progressé dans la réforme de la politique monétaire et la libéralisation des comptes de capitaux. Toutefois, les secteurs financiers restent dominés par les banques nationales et sont peu ouverts à l'actionnariat étranger. L'interventionnisme de l'État, combiné à la faiblesse des institutions, empêche le secteur financier de fournir des services efficients.

Certains signes montrent que la réglementation et le contrôle bancaires se sont améliorés (notamment en Jordanie et au Liban), mais le niveau de prêts improductifs reste néanmoins relativement élevé. Les droits de propriété étant relativement mal respectés, les banques prêtent peu aux PME et aux entreprises familiales qui ne justifient pas de références solides sur leurs emprunts passés. Par conséquent, les prêts profitent en priorité aux projets à court terme, et l'on déplore encore un manque de prêts productifs à long terme, pourtant nécessaires aux nouvelles entreprises et aux PME.

Les opérations en 2004

Dans un cadre d'intervention qui est demeuré globalement difficile, la deuxième année complète d'activité de la FEMIP s'est néanmoins avérée tout à fait remarquable.

Les opérations de prêt et les capitaux à risques

Le processus d'instruction a commencé pour une trentaine de projets, représentant plus de 3 milliards d'EUR de financements potentiels, tandis que 27 projets ont été approuvés par le Conseil d'administration de la BEI pour un montant total de 2,888 milliards d'EUR. Les signatures se sont élevées à 2,190 milliards d'EUR pour l'année, soit une augmentation de 5 % par rapport au volume déjà exceptionnel enregistré en 2003. Les décaissements ont, eux aussi, très nettement augmenté (+ 36 % par rapport à 2003), pour atteindre 1,4 milliard d'EUR. Cette augmentation sensible a permis de dépasser le niveau de 50 % des nouveaux engagements atteint ces dernières années.

La tendance à l'accroissement des financements en faveur d'opérations du secteur privé s'est poursuivie en 2004: plus d'un tiers du total des volumes réalisés visaient à appuyer les PME et l'investissement étranger direct (IED) dans la région. Sur le plan sectoriel, les opérations de prêt se sont réparties comme suit: transports et autres infrastructures (731 millions d'EUR, soit 33 % du total), énergie (728 millions, 33 %), appui aux PMEs (545 millions, 25 %), environnement (159 millions, 7 %), opérations sur capitaux à risques (14 millions, 1 %) et industrie (13 millions, 1 %).

Opérations de prêt: ventilation sectorielle

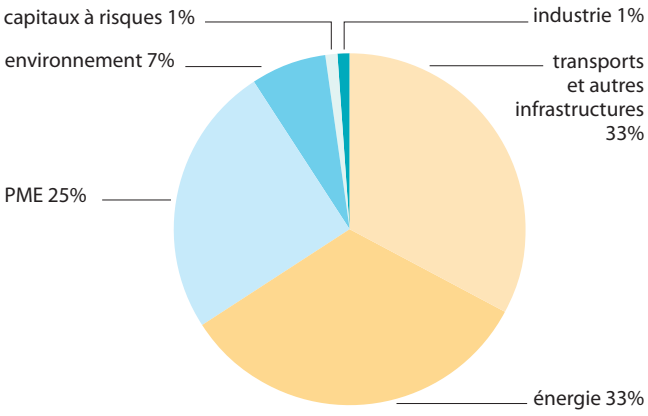

Plus précisément, les 25 projets suivants ont été signés en 2004:

Maroc

- Le prêt **ONE Parc éolien de Tanger** a été consenti à l'Office national de l'électricité, emprunteur bien connu de la FEMIP, pour le financement d'un vaste parc éolien situé dans le nord du Maroc entre Tanger et Tétouan. Le projet exploitera le potentiel du pays en ressources énergétiques renouvelables et permettra de produire de l'électricité pour approvisionner le réseau public et de faire face à l'augmentation de la demande d'électricité. La création d'infrastructures électriques prioritaires et la protection de l'environnement figurent parmi les objectifs de la FEMIP et rejoignent ceux des autres bailleurs de fonds (la Kreditanstalt für Wiederaufbau Entwicklungsbank - KfW, en particulier) qui participent également au financement du projet.

- Le projet **ONE - Dépollution centrale Mohammedia** porte sur la prolongation de la vie utile d'une centrale thermique à cycle de vapeur alimentée au charbon et sur la mise à niveau environnementale des installations de traitement des gaz de combustion et des eaux usées à la centrale

En 2004, **Algerian Cement Company Spa (ACC)** a obtenu, auprès de la FEMIP, un prêt de 15 millions d'USD destiné à cofinancer l'agrandissement de sa cimenterie, située près de M'Sila, à 240 Km au sud-ouest d'Alger.

ACC, filiale du grand groupe égyptien Orascom Construction Industries (OCI), est le seul producteur algérien de ciment du secteur privé. La construction sur un site vierge de la cimenterie de M'Sila au cours de la période 2002-2004 avait déjà bénéficié de prêts et de financements mezzanine de la part de la FEMIP.

Cet investissement complémentaire a été financé en coopération étroite avec d'autres institutions financières internationales (la SFI - Société financière internationale - et la DEG - Deutsche Entwicklungsgesellschaft), des banques commerciales locales et internationales (CNEP - Caisse nationale d'épargne et de prévoyance -, Citibank-Algeria, Citibank International London) ainsi qu'avec EKF - Eksport Kredit Fonden -, qui pour la plupart avaient déjà participé au financement de la première chaîne de production. La participation des bailleurs de fonds à la deuxième phase du projet témoigne du fait qu'ils restent confiants pour ce qui est du rôle et des possibilités des investisseurs du secteur privé en Algérie.

ACC est par ailleurs un parfait exemple d'initiative Sud-Sud d'investissement dans le secteur privé, s'appuyant sur l'expérience du Groupe OCI et réunissant des investisseurs égyptiens, algériens et européens pour développer un secteur vital pour l'économie algérienne. Il cadre parfaitement avec les objectifs de la FEMIP que sont la libéralisation économique des PPM et le renforcement de la coopération économique au sein de la région.

L'investissement présentera pour l'économie algérienne des avantages de premier ordre. Il doit permettre de faire face à la demande, très importante dans le pays, de ciment et de béton pour la construction de logements, dont la grande pénurie actuelle dans les principaux centres urbains est source de tensions sociales. En outre, l'agrandissement de la cimenterie aura un impact en termes de création d'emplois, d'exploitation de matières premières locales et de substitution d'importations, grâce à quoi le pays réalisera des économies appréciables en devises fortes.

de Mohammedia, qui est située sur la côte atlantique, au nord de Casablanca. Le projet permettra de répondre à la demande d'électricité à un coût compétitif en prolongeant la vie économique des générateurs existants, qui sont alimentés au charbon, et en améliorant leurs performances techniques. Du fait de la réduction des émissions de gaz de combustion et des rejets de déchets solides qui en résulteront, le projet aura une incidence positive considérable sur l'environnement. L'opération permettra ainsi d'améliorer l'environnement dans la région de Casablanca, le principal pôle économique et urbain du pays. C'est la raison pour laquelle le prêt sera assorti d'une bonification d'intérêt financée par le budget communautaire.

- Les projets **Assainissement Villes Marocaines - Fès et Assainissement Villes Moyennes** concernent le financement d'infrastructures destinées à traiter les eaux dans les villes de Fès (pour le premier) et de Safi et Beni Mellal (pour le second). Ces deux projets contribueront à améliorer sensiblement la santé publique ainsi que l'environnement dans les agglomérations concernées. C'est la raison pour laquelle ils sont tous les deux assortis d'une bonification d'intérêt.

Tunisie

- Projets **Voiries Prioritaires III et IV** destinés à l'amélioration du réseau routier urbain de l'agglomération de Tunis et de villes situées dans les gouvernorats de Monastir et de Médenine. Ces projets s'inscrivent dans le cadre du programme prioritaire d'extension du réseau existant, qui est destiné à contribuer au développement économique et

social du pays, tout en améliorant la qualité de vie dans les agglomérations concernées. Ils viennent compléter les projets routiers déjà financés par la Banque depuis 1994, lesquels portaient principalement sur des programmes visant à améliorer et à prolonger des routes prioritaires situées dans le Grand Tunis et dans les principales villes desservies par le réseau routier national.

- Le projet **Assainissement du site de Taparura** a pour objectif d'assainir le site de Taparura, situé sur le littoral de la ville de Sfax, le principal centre économique et la principale source d'emplois industriels de la partie méridionale de la Tunisie, qui connaît depuis de nombreuses années de graves problèmes de pollution dus à l'intense activité industrielle déployée dans la région. Le projet s'inscrit dans le cadre d'un programme d'action plus vaste mis en œuvre par les autorités tunisiennes pour éliminer les principales sources de pollution dans la région; il contribuera par ailleurs à créer un climat favorable à l'investissement privé et à stimuler le développement économique, ce qui constitue l'une des priorités de financement de la FEMIP.

- Le **Prêt global CPSCL**, en faveur de la Caisse des prêts et de soutien des collectivités locales, pour le financement d'investissements en infrastructures réalisés par des collectivités locales. Ce prêt est un exemple de la détermination dont la FEMIP fait constamment preuve pour ce qui est de soutenir les projets d'infrastructures socio-économiques prioritaires, par l'intermédiaire de partenaires financiers locaux fiables. Le projet est financé en étroite collaboration avec la Banque mondiale et l'AFD et s'inscrit dans le cadre de la réforme en cours du financement des collectivités locales tunisiennes.

- Le prêt **SNCFT IV** à la Société nationale des chemins de fer tunisiens permet de financer des investissements visant à mettre en place une liaison ferroviaire pour l'élimination des déchets de gypse et à poursuivre le programme de modernisation du réseau ferré national. Il aura une incidence positive sur l'environnement et contribuera à moderniser les infrastructures de transport de base du pays, à les rendre plus sûres et à développer les communications avec l'Algérie. La Banque Africaine de Développement (BAfD) participe au financement de ce projet.

Le prêt **Infrastructures Logement Social** de 71 millions d'EUR accordé à la Holding d'Aménagement Al Omrane, une société d'aménagement spécialisée dans les zones urbaines réservées à la construction de logements sociaux, constitue une première pour la FEMIP dans le secteur du logement social en-dehors de l'Union. Il contribuera à l'amélioration des conditions de vie des ménages marocains grâce au financement d'infrastructures primaires dans des zones résidentielles qui manquent d'équipements de base et dans des zones de nouvelle urbanisation. En accordant ce prêt à Al Omrane, la FEMIP contribuera à supprimer des bidonvilles, à réhabiliter des quartiers insalubres et à remédier à la pénurie de logements sociaux au Maroc.

Le projet s'inscrit dans le cadre du programme « Villes sans bidonvilles », dont l'objectif est de construire 100 000 logements à faible coût par an. La FEMIP a formulé une approche concertée avec (i) l'Agence Française de Développement (AFD), qui prépare actuellement un projet complémentaire, (ii) la Banque mondiale, qui met actuellement au point un projet d'appui aux réformes institutionnelles dans ce secteur, et (iii) la Commission européenne, qui inscrira l'éradication des bidonvilles dans ses priorités pour 2005 et 2006. Grâce à ce projet, la FEMIP contribuera à la réalisation de l'un des Objectifs du millénaire pour le développement promus par les Nations unies: assurer un environnement durable en améliorant sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis d'ici à 2020.

Le **Prêt global Associations de micro-crédit II** est la deuxième ligne de crédit, d'un montant de 10 millions d'EUR, que la FEMIP met à la disposition des grandes institutions de microfinancement (IMF) marocaines en dix-huit mois. Le projet s'est présenté sous la forme d'un prêt global, c'est-à-dire un mécanisme ouvert à plusieurs associations qui seront servies en fonction de leurs besoins, de leur taille et de leur capacité à gérer la croissance, destiné au financement d'un très grand nombre de micro-projets sous-jacents.

Du fait de l'utilisation de ressources sur capitaux à risques, la FEMIP a été en mesure d'offrir un prêt à long terme en monnaie locale (les IMF ne pouvant pas supporter le risque de change). En outre, compte tenu de la nature particulière des emprunteurs (statut à but non lucratif), de leur stade de maturité (le Maroc ne connaît vraiment le microcrédit que depuis six ans) et de l'effet non négligeable du microcrédit sur le développement, le taux d'intérêt du prêt a été fixé au taux du marché le plus favorable possible, c'est-à-dire le taux de rendement des obligations d'État de même durée.

L'intervention de la FEMIP dans ce secteur apparaît génératrice de valeur ajoutée à plus d'un titre; en effet: (i) elle stimule l'essor du microcrédit au Maroc et, partant, contribue à la réduction de la pauvreté et à l'émancipation des femmes; (ii) elle offre aux IMF les plus performantes des ressources quasi-commerciales et, ce faisant, les encourage à dépasser le stade initial, où l'activité devait, pour l'essentiel, être financée par des aides non remboursables, pour atteindre la phase de maturité où les IMF deviennent des établissements financiers auto-suffisants; (iii) elle démontre aux bailleurs de fonds potentiels (y compris les banques commerciales marocaines ou bien le marché financier local) que ces IMF sont des emprunteurs valables et capables de payer des intérêts et de rembourser leurs dettes; (iv) elle fixe un degré élevé de transparence en établissant, pour les IMF bénéficiaires, l'obligation de faire chaque année l'objet d'une évaluation par une agence de notation spécialisée, ce qui est un facteur encourageant pour d'autres IMF qui souhaiteraient être retenues pour effectuer des activités de ce type.

Égypte

- Un prêt à **Egyptair**, le deuxième que la FEMIP accorde à la compagnie nationale égyptienne, pour l'acquisition de sept Airbus A330-200 neufs. Le projet, qui est l'une des composantes de la restructuration générale d'Egyptair, contribuera à la modernisation et à la rationalisation de sa flotte, ce qui entraînera une réduction des coûts d'exploitation et une amélioration de la qualité du service. Il aura également une incidence indirecte positive sur l'environnement en raison des économies d'énergie et de la baisse des émissions qu'il suscitera, ce qui est dans le droit fil de l'utilisation de technologies plus performantes favorisée par la politique communautaire relative aux changements climatiques.

- Le prêt **Talkha and El Kuriemat Power Plants**, consenti à la société Egyptian Electricity Holding Company (EEHC), l'un des plus grands emprunteurs de la FEMIP en Égypte, en vue de la construction de deux unités de production d'électricité à cycle combiné alimentés au gaz naturel. Le projet permettra de répondre à la demande croissante d'électricité à un coût compétitif, grâce à une technologie moderne de production à cycle combiné ayant un impact relativement faible sur l'environnement. Le haut rendement thermique des centrales contribuera également à une utilisation rationnelle de l'énergie en Égypte.

- Le **Prêt global Private Sector Development**, destiné au financement, en Égypte, de projets d'investissement de petite et moyenne dimension mis en œuvre par des entreprises privées, en particulier par des PME. Le financement par voie de prêt global

contribuera à augmenter le volume de ressources à long terme mises à la disposition du secteur bancaire égyptien, à des conditions intéressantes, pour financer des investissements du secteur privé. Parmi les secteurs admissibles figurent un large éventail d'industries ainsi que les services à valeur ajoutée, notamment le tourisme et l'agro-alimentaire.

Le projet **Damietta LNG** porte sur la construction d'une usine de production de gaz naturel liquéfié (GNL) ainsi que des installations de stockage et d'exportation connexes; sa capacité de production, de 4,9 millions de tonnes de GNL par an, en fera l'un des plus grands trains intégrés de GNL. Il est situé dans le port industriel de Damietta sur la côte méditerranéenne de l'Égypte.

Le projet sera réalisé par une co-entreprise réunissant deux compagnies européennes de premier plan dans le secteur de l'énergie, Union Fenosa et ENI, ainsi que des sociétés égyptiennes, qui se répartiront les résultats de la liquéfaction du gaz à parts égales. Le projet vise à exploiter efficacement les réserves de gaz naturel égyptien et à en faciliter l'exportation vers l'Europe. C'est ainsi que le projet contribuera à l'intégration régionale des réseaux énergétiques dans le bassin méditerranéen ainsi qu'à l'accroissement et à la diversification des approvisionnements énergétiques de l'Europe, en procurant au marché communautaire une nouvelle source d'approvisionnement en gaz naturel.

Le prêt est l'expression du soutien que la FEMIP consent au nouveau rôle joué par l'Égypte en tant que producteur de premier plan de pétrole et de gaz, dont les avantages principaux pour le pays sont multiples: augmentation des recettes en devises, participation des compagnies nationales à des projets rentables donnant lieu à des investissements importants, transfert de technologies et de compétences techniques internationales, création d'emplois et stimulation du développement économique et industriel.

Le prêt, qui est imputé pour moitié au titre du mécanisme de partenariat euro-méditerranéen, illustre bien l'usage que la FEMIP peut faire dudit mécanisme. Du fait qu'il appuie le développement du secteur privé en mettant des ressources à long terme à la disposition d'un projet énergétique présentant un intérêt majeur pour l'Égypte et l'Union européenne, le prêt est pleinement conforme aux critères fixés par le mécanisme de partenariat.

Jordanie

- Le projet **Regional Gas Pipeline** en Jordanie concerne la construction d'un gazoduc terrestre permettant d'acheminer du gaz naturel égyptien vers d'importantes centrales électriques et des clients industriels sur l'ensemble du territoire jordanien. Il s'agit de la première étape devant aboutir à un grand projet d'interconnexion dans la région et, en réunissant un investisseur égyptien et un projet jordanien, un exemple majeur de la coopération Sud-Sud. Le projet se justifie en outre par les avantages qu'il présente pour le développement économique de l'Égypte et de la Jordanie, puisqu'il donne au premier de ces deux pays les moyens d'accroître ses réserves de change en augmentant ses exportations de gaz naturel et qu'il permet au second de diversifier ses sources d'approvisionnement énergétique en réduisant la place occupée par le pétrole.

Liban

- Le **Prêt global Apex Muti-sector**, destiné à un consortium choisi de banques commerciales privées couvrant de multiples segments du marché fragmenté du Liban, vient prolonger deux prêts globaux « Apex » spécifiques, approuvés et signés en 1998-1999. Le nouveau prêt global Apex permettra de cofinancer de nouveaux investissements ou bien des projets d'extension, de modernisation ou de remise en état réalisés au Liban par des entreprises privées dans les secteurs de l'industrie et des

services, y compris l'agro-alimentaire, le tourisme, la santé, l'enseignement supérieur, les technologies de l'information et l'économie de la connaissance.

- Le projet **Assainissement du Liban Sud** concerne la modernisation et l'extension des infrastructures d'assainissement de deux villes côtières du sud du Liban. Il viendra compléter les investissements soutenus par d'autres institutions (Banque mondiale, AFD, et UE) et contribuera à améliorer la qualité de vie de la population locale et à renforcer l'attrait du Liban sur les plans touristique et commercial. En raison de son intérêt environnemental et de la complexité de sa réalisation, le projet sera en outre assorti d'une bonification d'intérêt ainsi que d'un volet assistance technique, qui seront tous deux financés sur les ressources budgétaires communautaires.

Syrie

- Le projet **Deir Ali Power Plant**, qui fait l'objet du plus important prêt que la FEMIP ait jamais consenti en Syrie, porte sur la construction, à Deir Ali (25 Km au sud de Damas), d'une centrale électrique à cycle combiné de 750 MWe, alimentée au gaz naturel, dont le but est de produire de l'électricité en charge de base afin de répondre à l'augmentation de la demande intérieure. Le projet représente un investissement prioritaire du ministère syrien de l'électricité, et c'est le premier projet de la FEMIP en Syrie qui vise directement à appuyer la décision du gouvernement d'abandonner progressivement le fioul au profit du gaz naturel pour la production d'électricité. Le projet comporte en outre une dimension véritablement régionale, étant donné qu'il repose sur la disponibilité à long terme de gaz provenant de la région.

Turquie

- Le **Prêt global Industrial Sector IV**, en Turquie, fait suite aux prêts globaux précédents de la BEI en faveur du secteur industriel, qui ont connu un grand succès. Ces prêts, signés en 2001 et 2003, ont entraîné la mobilisation de plus de 1 milliard d'EUR d'investissements en faveur de projets du secteur privé, ce qui a permis de créer quelque 10 000 nouveaux emplois dans le pays. Les prêts globaux seront acheminés via cinq banques partenaires turques (dont trois « nouvelles ») en faveur de projets privés de petite et moyenne dimension réalisés dans

Le prêt de 200 millions d'EUR à la République de Turquie en faveur du projet **Bosphorus Tunnel**, pour le financement de la première liaison ferroviaire fixe entre l'Europe et l'Asie à travers le détroit du Bosphore, représente la première tranche d'un concours plus important de 650 millions d'EUR au maximum, approuvé par la BEI, et qui sera décaissé en plusieurs tranches pendant toute la durée de construction du projet.

Le projet a pour objectif de relier, au moyen d'un tunnel, deux lignes ferroviaires du corridor de transport paneuropéen IV qui, à l'heure actuelle, se terminent chacune de part et d'autre du détroit du Bosphore. Le creusement d'un tunnel permettra aux réseaux ferroviaires transeuropéens (RTE) d'avoir accès à l'Asie et revêt une importance capitale pour l'intégration de la Turquie dans l'Union européenne et pour le développement du réseau de transport de l'Union.

Le projet permettra de réduire la pollution atmosphérique et sonore grâce à un recul significatif du trafic routier au profit du rail et à une diminution des encombrements de circulation. Située à Istanbul, cette liaison ferroviaire longtemps attendue constituera également, pour les 11 millions d'habitants que compte la métropole turque, un moyen de transport en commun permettant de franchir la barrière naturelle qui divise la ville en deux.

Il est également un bon exemple du rôle de catalyseur que peut jouer la FEMIP dans le cofinancement des projets d'infrastructure de grande envergure. Le concours de la FEMIP sera complété par un financement de la Japanese Bank for International Cooperation (JBIC) et par des fonds de la République de Turquie.

les secteurs de l'industrie, des services et du tourisme. Les « nouvelles » banques partenaires bénéficieront également d'un appui au travers d'un contrat d'assistance technique de longue durée, qui est destiné à favoriser leur pénétration sur le marché des PME, ainsi qu'à asseoir et à renforcer leur capacité à accorder des prêts à long terme en faveur de projets; il s'agit de la première affectation d'une aide non remboursable à la Turquie au titre du Fonds d'assistance technique de la FEMIP.

- Le **Prêt global Small Businesses Apex**, accordé à Türkiye Sinai Kalkinma Bankasi A. (TSKB), servira à acheminer les fonds de la FEMIP, par l'intermédiaire de TSKB, à des banques sélectionnées qui, à leur tour rétrocéderont les fonds à des PME relevant des secteurs de l'industrie, du tourisme et des services, sous forme de prêts ou de crédit-bail. Il s'agira de la première opération de crédit-bail mise sur pied par la FEMIP en faveur des PME en Turquie. Le crédit-bail, qui est relativement nouveau en Turquie, est perçu comme une forme idéale de financement à plus long terme des PME de taille relativement modeste. La présente opération permettra également à la FEMIP de diversifier encore plus son appui au secteur financier turc en incluant, comme intermédiaires, plusieurs banques commerciales privées et plusieurs organismes privés spécialisés dans le crédit-bail.

- Le prêt en faveur du **Bursa Light Rail Transit System** servira à la réalisation du réseau de métro léger à Bursa, la quatrième ville de Turquie. Le projet contribuera à résoudre une partie des problèmes de transport dans l'un des plus grands centres urbains de Turquie. Il concourra également à créer un environnement plus sain pour quelque 1,2 million d'habitants et à mettre en place un cadre plus propice à la poursuite du développement économique. Le projet est financé en coopération avec la KfW et des banques commerciales.

Opération régionale

AfricInvest Fund (le « Fonds ») est un fonds de capital-investissement régional privé, intervenant dans un certain nombre de pays d'Afrique du Nord et d'Afrique sub-saharienne. Le Fonds est issu de l'idée consistant à tirer parti des liens tissés par le chef de file, Tuninvest Finance Group basé en Tunisie, qui fournissait déjà une assistance technique aux différentes équipes chargées de capital-investissement implantées dans chacun des pays visés par le Fonds. C'est donc un exemple particulièrement intéressant de partenariat Sud-Sud. La structure de gestion du Fonds se compose de plusieurs « conseillers d'investissement » locaux, un dans chaque pays d'intervention. Chaque équipe locale établit sa propre réserve de projets et mène la majeure partie des vérifications préalables, mais elle met à profit, par différents moyens, l'expérience acquise par toutes les autres équipes partenaires. Ce concept novateur permet à AfricInvest d'être à la fois régional et axé sur les PME, ce qui atténue les risques éventuels.

Sa dotation actuelle est de 25 millions d'EUR. La participation de la FEMIP sur capitaux à risques, qui s'élève à 3,5 millions d'EUR, a pris la forme d'un « accord d'association en participation », en vertu duquel son concours se limite aux investissements réalisés par le Fonds dans les seuls PPM (de fait, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie).

L'intervention de la FEMIP a permis au Fonds d'atteindre la taille critique nécessaire à son lancement. À ce jour, le Fonds a démontré son aptitude à investir à un rythme rapide, puisqu'il a déjà approuvé cinq projets, pour un montant total de 5,3 millions d'EUR au cours de ses six premiers mois d'activité. Ce bon démarrage devrait permettre aux promoteurs d'intéresser de nouveaux investisseurs, à la faveur d'une deuxième clôture financière qui devrait avoir lieu au deuxième semestre 2005.

Le volet «assistance technique» de la FEMIP

L'année 2004 a été la première année d'activité complète du Fonds d'assistance technique de la FEMIP. Au terme de ce premier exercice, 20 opérations, d'une valeur globale de 13,8 millions d'EUR, ont été conclues. C'est là un rythme d'engagement extrêmement rapide, d'autant plus que les opérations d'assistance technique au titre de la FEMIP n'ont effectivement débuté qu'en septembre 2003 et que la préparation des projets d'assistance technique et des appels d'offres correspondants demande du temps. Si les fonds alloués ont été répartis de façon fort homogène du point de vue géographique (38 % au Maghreb, 37 % au Proche-Orient et 25 % en Turquie), plus de 70 % des fonds ont été affectés aux secteurs des infrastructures, de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement, ce qui correspond, dans une large mesure, aux domaines d'activité traditionnels de la Banque dans la région. Néanmoins, le soutien direct au secteur privé, principalement axé sur la création de nouveaux fonds d'investissement et sur le renforcement des capacités des banques intermédiaires à administrer des prêts globaux, a d'ores et déjà absorbé un quart de l'ensemble des fonds d'assistance technique disponibles, ce qui traduit la nouvelle priorité de la FEMIP. L'accent continuera, en 2005, à être mis sur le soutien direct au secteur privé.

Seul un petit nombre d'activités d'assistance technique ont déjà été entreprises, de sorte qu'il est encore trop tôt pour pouvoir tirer des conclusions sur l'impact qu'elles ont sur les opérations de prêt de la FEMIP, mais quelques observations peuvent néanmoins être déjà formulées:

- le volet « assistance technique » a permis de doter la FEMIP d'un instrument solide pour améliorer la qualité de ses opérations de prêt dans la région méditerranéenne et pour en renforcer l'impact sur le développement. C'est pourquoi la FEMIP fait preuve d'un plus grand volontarisme et d'une sélectivité accrue en ce qui

En septembre 2003, la FEMIP et la République arabe syrienne ont signé le projet « **SME Fund** », un prêt global « apex » de 40 millions d'EUR accordé sur les ressources propres de la Banque. Ce Fonds est le premier prêt global de la FEMIP en Syrie et, conformément aux objectifs, il s'agit de sa première opération destinée à appuyer le développement du secteur privé dans ce pays. Le prêt, qui doit à ce titre être considéré comme une opération pilote, vise à procurer des ressources à long terme en devises pour financer des projets d'investissements entrepris par des PME sur la base des techniques bancaires modernes.

Le « SME Fund », qui a bénéficié d'une aide non remboursable de 2 millions d'EUR au titre de l'assistance technique, est un bon exemple d'utilisation par la FEMIP du Fonds d'assistance technique financé par la Commission européenne. C'est dans le cadre de la négociation du prêt que le ministère des finances de la République arabe syrienne avait sollicité la prestation de services de conseil. Son souhait était d'accroître le financement à moyen et long terme, par l'intermédiaire d'établissements de crédit nationaux, de projets d'investissement réalisés par le secteur privé en Syrie. Adoptant une approche pilote, le projet d'assistance technique prévoit de fournir à l'unité de gestion du SME Fund le concours d'une équipe d'experts possédant une bonne connaissance, tant du marché bancaire et du marché des PME en Syrie que des meilleures pratiques professionnelles en matière d'évaluation du crédit des PME.

L'assistance technique vise à renforcer les capacités de l'unité de gestion du Fonds en apportant aux membres locaux de cette unité une connaissance des meilleures pratiques professionnelles appliquées en matière d'instruction de projets entrepris par des PME et d'octroi de prêts correspondants. L'un de ses objectifs est, dès lors, de décaisser entièrement les fonds alloués au titre du prêt global en faveur de PME dans les trois années suivant la date de signature du contrat d'assistance technique.

concerne les investissements futurs, mettant nettement l'accent sur le développement de l'activité du secteur privé et sur la création d'un environnement porteur à cet égard. À l'heure actuelle, la FEMIP envisage de lier plus étroitement ses opérations d'investissement à des politiques sectorielles clairement définies, privilégiant ainsi la viabilité à long terme, le développement et la création d'emplois. À cette fin, elle s'emploie à développer ou à renforcer sa coopération avec les autres institutions internationales.

- l'assistance technique permet de renforcer les moyens dont disposent les pays méditerranéens et les promoteurs afin de mieux préparer leurs opérations d'investissement, de les gérer et de les superviser. Elle contribue à éviter des problèmes couramment rencontrés tels que retards dans l'exécution, dépassements de coûts et autres blocages. D'une façon plus générale, l'assistance technique permet, (a) à court et moyen terme, d'accélérer le rythme de décaissement des prêts; (b) à moyen et long terme, de développer le portefeuille de projets d'investissement durables de la FEMIP dans la région.

ONE Parc éolien de Tanger, Maroc

Textile, Liban

Viaduc de l'autoroute est-ouest, Algérie

Route prioritaires, Tunisie

Vue d'ensemble du portefeuille de la FEMIP

L'analyse du portefeuille de la FEMIP, quelque 27 mois après son lancement en octobre 2002, confirme que les principaux objectifs de la Facilité, tant qualitatifs que quantitatifs, ont été atteints. Ils visaient principalement à développer progressivement l'activité de prêt de la FEMIP pour la porter à quelque 2 milliards d'EUR par an, contre un volume annuel qui avoisinait alors 1,4 milliard d'EUR (chiffre lui-même déjà en hausse par rapport à des engagements annuels moyens de 1,1 milliard d'EUR au cours de la période 1997-2000), tout en consacrant simultanément des ressources financières supplémentaires au développement du secteur privé, y compris le renforcement d'un environnement porteur.

Bien qu'il soit prématuré de tirer des conclusions à ce stade, l'analyse de l'activité menée par la FEMIP ces deux dernières années révèle une demande croissante pour ses prêts dans la région. En outre, il ressort clairement de l'examen du portefeuille que l'accent est placé sur le secteur privé, qui représente près de 40 % du total.

Sur le plan de la répartition géographique, le portefeuille apparaît bien équilibré, chacune des trois grandes régions d'intervention de la FEMIP (Maghreb, Proche-Orient et Turquie) représentant environ un tiers du volume total.

Avec une part de plus de 60 % du portefeuille, les infrastructures continuent de représenter l'une des priorités de la FEMIP. Cela s'explique par le fait qu'elle reconnaît le rôle majeur joué par ce secteur dans la création de l'environnement nécessaire à l'existence d'un secteur privé prospère et dynamique. Le soutien que la FEMIP accorde, dans la région, au secteur des infrastructures est divisé à parts quasiment égales entre l'énergie (y compris électricité, gaz, et GPL) et les transports (routes, ports, chemins de fer, transports urbains, aviation).

Le secteur des services financiers constitue 20 % environ du portefeuille. Au sein de cette catégorie, dans laquelle entrent les prêts globaux destinés aux PME - dont le développement fait partie des objectifs prioritaires de la FEMIP - et les opérations

Signatures cumulées pour la FEMIP
Répartition par pays (2002-2004)

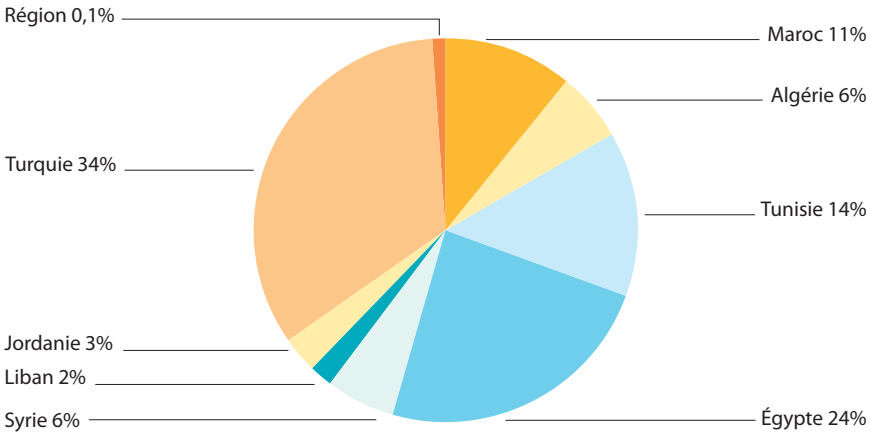

sur capitaux à risques, les prêts globaux représentent la majeure partie de l'activité de prêt. Les bénéficiaires des opérations sur capitaux à risques sont très divers: il peut s'agir de fonds d'investissement régionaux comme d'institutions locales de microfinance.

Les prêts à l'industrie, qui visent des secteurs industriels assez hétérogènes (ciment, acier, automobile, etc.), représentent 10 % du portefeuille et peuvent être considérés, pour la plupart, comme constituant un appui direct au secteur privé. Le reste de l'activité couvre les prêts aux secteurs de l'environnement (projets d'assainissement, pour l'essentiel) et du capital humain (éducation et santé), qui font tous les deux partie des objectifs prioritaires de la FEMIP.

La grande majorité des prêts a été signée au titre du deuxième mandat euro-méditerranéen. Il en va de même pour la Turquie, où près de la moitié des prêts octroyés au cours de la période examinée dans le présent document a été signée au titre de ce même mandat, l'autre moitié l'ayant été en vertu du mécanisme préadhésion (PECO), du Programme d'action spécial (PAS) et du mandat TERRA (Turkish Earthquake Rehabilitation and Reconstruction Assistance - Aide au relèvement et à la reconstruction de la Turquie après les tremblements de terre).

Usine de construction automobile Toyota, Turquie

MEDIS - Tunisie

Signatures cumulées pour la FEMIP Répartition par secteur (2002-2004)

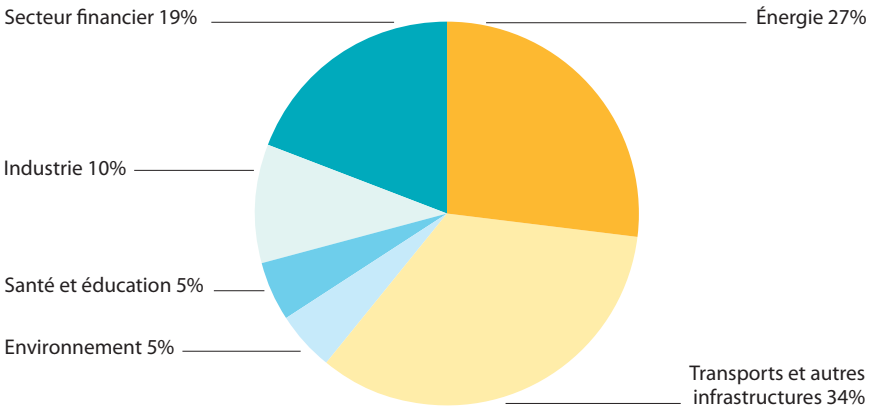

Signatures cumulées pour la FEMIP Répartition par mandat (2002-2004)

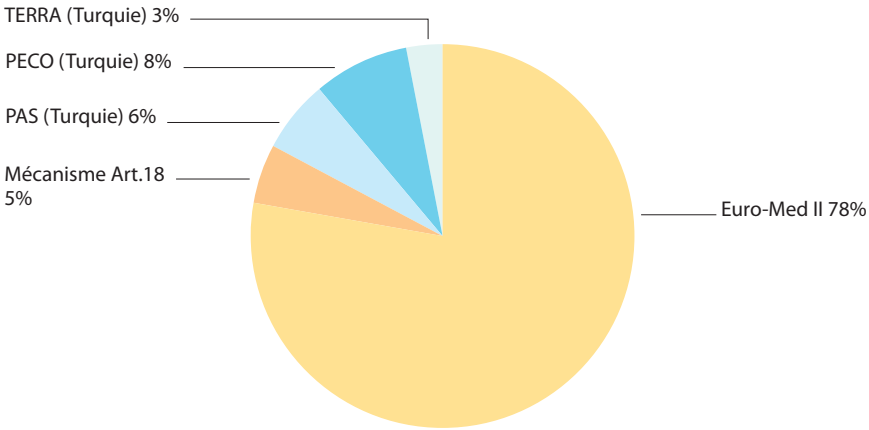

Un dialogue renforcé avec les pays partenaires méditerranéens

Dès sa mise en place, la FEMIP portait en elle une volonté d'associer les représentants des pays bénéficiaires aux orientations de sa politique de prêts et ce, à travers des échanges constructifs sur des questions économiques, financières et sectorielles. Cet échange a tout d'abord été mené au sein d'un Comité de coordination et de dialogue économique (CCDE) réunissant deux fois par an des représentants des partenaires européens et méditerranéens. À l'occasion du renforcement de la FEMIP, il a été décidé d'aller plus loin en instituant un véritable Comité ministériel de la FEMIP qui, pour la première fois, offre aux 35 ministres des finances euro-méditerranéens un cadre formel pour débattre ensemble des réformes utiles au développement de la région et des moyens d'accompagnement appropriés. Les travaux de ce « Conseil Ecofin de la Méditerranée » sont préparés par un groupe d'experts de haut niveau. La FEMIP s'efforce également de promouvoir un dialogue renforcé avec l'ensemble des acteurs du partenariat financier euro-méditerranéen.

Le dialogue institutionnel

Afin de promouvoir le dialogue économique entre les États membres et les pays partenaires méditerranéens, la mise en place de la FEMIP renforcée s'est accompagnée de l'organisation de réunions bi-annuelles auxquelles participent des experts délégués par les ministres des finances des pays de l'Union et des pays partenaires méditerranéens, mais aussi des intervenants extérieurs issus de milieux professionnels ou universitaires reconnus. À ces réunions sont également associés des délégués des autres institutions internationales actives dans la région et, en particulier, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la Société financière internationale et la Banque africaine de développement,

Comité des experts FEMIP - Amsterdam - Octobre 2004

Comité ministériel de la FEMIP - Alexandrie - Juin 2004

ainsi que les agences bilatérales européennes de financement du développement (IEFD).

La première édition du Comité des experts de la FEMIP s'est réunie les 16 et 17 février 2004 à Marseille. Deux thèmes étaient à l'ordre du jour: une première session sur les privatisations, pendant laquelle les participants se sont penchés sur le cas particulier des entreprises du secteur public, puis sur celui des services, en partant de l'expérience de plusieurs partenaires méditerranéens, mais aussi dans les nouveaux États membres; la seconde session portait sur l'accès au financement des entreprises privées, à la fois du point de vue des institutions financières et de celui des entreprises privées elles-mêmes.

Les recommandations du Comité des experts de Marseille ont servi de base aux discussions du premier Comité ministériel de la FEMIP, réuni à Alexandrie, le 7 juin 2004. Cette réunion ministérielle de la FEMIP était la première depuis l'élargissement de l'Union européenne.

La seconde édition du Comité des experts s'est tenue à Amsterdam les 25 et 26 octobre 2004. Deux thèmes étaient à l'ordre du jour: i) l'eau et l'assainissement, afin d'examiner le rôle du secteur privé et les instruments financiers appropriés au développement du secteur de l'eau dans les pays partenaires du bassin méditerranéen; ii) les transports, et plus particulièrement la possibilité de créer un réseau euro-méditerranéen de transports, dans la double perspective du développement et de la gestion et sous l'angle d'une éventuelle participation du secteur privé.

Les propositions pratiques résultant de ces débats, auxquelles s'ajouteront celles du Comité des experts tenu à Luxembourg les 7 et 8 mars 2005 (sur la modernisation des marchés bancaires et financiers méditerranéens, et sur les instruments de financement innovants), serviront de base aux travaux du Comité ministériel organisé au Maroc, les 19 et 20 juin 2005.

Par ailleurs, la FEMIP veille à participer activement aux réunions de concertation organisées par d'autres autorités que les ministres des finances. La FEMIP étant un outil au service du partenariat euro-méditerranéen, elle se doit en effet d'être également présente dans les événements officiels qui rythment ce processus. Parmi ces rendez-vous, il convient de relever notamment:

- les conférences euro-méditerranéennes des ministres des affaires étrangères (Naples, 3-4 décembre 2003; Dublin, 5-6 mai 2004; La Haye, 29-30 novembre 2004);
- la première assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (Athènes, 22-23 mars 2004);
- la Conférence euro-méditerranéenne des ministres de l'industrie (Caserte, 4 octobre 2004);

- les sommets euro-méditerranéens du Conseil économique et social (Valence, 18-19 novembre 2004).

Le développement des relations avec le secteur privé et la société civile

La FEMIP donnant priorité au financement de l'investissement privé, il était important d'engager une politique active de communication et d'information en direction des milieux professionnels des deux rives de la Méditerranée afin de les informer sur les opportunités de financement et d'appui. Dans ce but, la FEMIP organise plusieurs fois par an des conférences thématiques en partenariat avec les associations professionnelles locales et en veillant à être présente tant au nord qu'au sud de la Méditerranée. En 2004, la FEMIP a ainsi promu:

- la conférence sur « Le développement de l'entreprise, dimension essentielle de l'économie marocaine », à Casablanca, 16 janvier 2004;
- la conférence sur « Le développement du secteur privé dans les pays partenaires méditerranéens: le rôle de la BEI », le 22 janvier 2004 à Londres, organisée avec la Middle East Association en collaboration avec l'agence gouvernementale britannique UK Trade & Investment;
- Deux conférences sur: « la promotion du secteur privé en Syrie: le rôle de la FEMIP », à Alep, le 6 décembre 2004, en coopération avec la Chambre d'industrie d'Alep, et à Damas, le 8 décembre 2004, en coopération avec la Fédération des chambres de commerce syriennes;
- la conférence sur « La création d'entreprise en Tunisie », Tunis, le 9 décembre 2004, organisée avec le Ministère tunisien du Développement et de la Coopération Internationale et l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat;
- la Conférence intitulée « Promouvoir les investissements en Méditerranée - le rôle de la FEMIP », Madrid, 16 décembre 2004, organisée en coopération avec la Confédération espagnole des organisations d'entreprises.

Cette démarche en direction des entrepreneurs et des institutions financières déjà actives dans la région ou envisageant de s'y implanter s'est également matérialisée à travers une participation active aux événements suivants:

- la conférence « Finance and business in the MENA region » tenue le 24 novembre 2004 à Francfort, organisée par la Chambre germano-arabe de commerce et d'industrie;
- la 18ème édition de la « European Finance Convention », le 2 décembre 2004 à Palerme.

Séminaire BEI à la Chambre de l'Industrie - Alep - Syrie - Décembre 2004

Les partenariats de la FEMIP

La FEMIP coopère avec la Commission européenne et les institutions financières internationales (IFI) ainsi qu'avec les institutions européennes de financement du développement (IEFD) au travers de consultations régulières, de cofinancements de projets et de la participation à des groupes de travail communs. Cette coopération s'est sensiblement accélérée au cours des deux dernières années.

En mai 2004, la Commission européenne, la BEI et la Banque mondiale ont signé un protocole d'accord visant à renforcer la coordination de leurs activités dans les PPM. Cet accord formalise des relations déjà solides et fructueuses, tant sur le plan opérationnel qu'en termes d'orientation générale. Le texte du protocole d'accord conduira à une approche plus ciblée et plus complémentaire à tous les niveaux, depuis les orientations générales et l'élaboration des programmes d'aide jusqu'à la mise en œuvre de ces programmes. Il aidera ainsi à prévenir la répétition inutile d'efforts et la concurrence entre ceux-ci, tout en facilitant la mise en valeur des points forts de chacun des partenaires. L'identification des liens possibles entre les orientations politiques et les initiatives d'investissement y fait l'objet d'une attention particulière.

Signature du Protocole d'accord BEI-Commission européenne-Banque mondiale - Bruxelles - Mai 2004

Les progrès enregistrés en 2004 dans le cadre du premier programme d'activités conjointes incluent:

- une approche commune par pays, en Tunisie et en Jordanie. Pour ce qui concerne la Tunisie, les trois institutions ont échangé des informations à propos de leurs stratégies respectives en matière d'aide, et elles ont coordonné leurs programmes d'assistance technique dans un certain nombre de domaines (soutien aux pôles de technologie, participation du secteur privé aux projets d'infrastructure) dans lesquels elles sont activement impliquées ou dans lesquels elles envisagent de nouvelles interventions. Des rencontres et échanges réguliers ont également eu lieu afin d'explorer les possibilités de coopération dans plusieurs secteurs, notamment ceux de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle, de l'eau, des transports, du développement urbain et du tourisme. Pour ce qui concerne la Jordanie, les trois institutions collaborent de façon continue, notamment dans les secteurs de l'éducation et des transports.
- autre collaboration au niveau des pays: des consultations ont eu lieu à propos des stratégies d'assistance en faveur du Maroc et du Liban.
- collaboration technique et assistance technique pour le développement

du secteur privé: il existe une coordination continue entre les équipes responsables de pays au sein des trois institutions dans le secteur de l'eau, en particulier en Tunisie.

En octobre 2004, la FEMIP a participé, pour la deuxième fois, à la table ronde des banques multilatérales de développement consacrée à l'administration de fonds fiduciaires, rencontre accueillie par la BAfD, à Tunis, et à laquelle ont pris part des gestionnaires et des administrateurs de fonds fiduciaires de la Banque mondiale, de la Banque interaméricaine de développement, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, de la Société financière internationale et du groupe de la BAfD.

La FEMIP a aussi lancé, en 2004, des discussions avec la Commission et la BAfD en vue de finaliser un protocole d'accord ayant pour objet un partenariat stratégique renforcé pour la coopération dans les pays du continent africain.

Au titre de l'accord-cadre conclu en janvier 2003 entre la BEI et les IEFD sur la coopération financière et l'échange de services, des discussions ont également été entamées au sujet d'une lettre d'intention visant, dans la région méditerranéenne, à:

- promouvoir le financement commun de projets et de programmes dans le cadre du développement du secteur privé;
- renforcer la coordination à chaque niveau des institutions respectives, en vue d'assurer la complémentarité, la cohésion et la coordination des actions, et de promouvoir des activités conjointes;
- promouvoir le travail technique en commun et le dialogue sur les grandes orientations, et renforcer les liens entre l'analyse et les initiatives d'investissement à tous les niveaux.

Programme autoroutier Algérie - Cofinancements FEMIP-BAfD-FADES

M. Polte, président des IEFD et M. de Fontaine Vive Curtaz, vice-président de la BEI

Organisation et dotation en personnel

Présence sur le terrain

Dans le cadre des actions entreprises pour renforcer la FEMIP, il a été décidé d'ouvrir trois bureaux dans la région afin d'établir une présence directe sur le terrain. En octobre 2003 a été ouvert le bureau régional du Caire, le premier bureau de la Banque en dehors de l'Union. Cet événement a été suivi, en décembre 2004, par l'inauguration officielle, à Tunis, du premier bureau local de la FEMIP, qui est devenu pleinement opérationnel au début de janvier 2005. Il est prévu d'ouvrir un deuxième bureau local, à Rabat, au Maroc, en juin 2005. Les bureaux de représentation de la FEMIP ont notamment pour tâches d'assurer la coordination avec les pouvoirs publics locaux, les emprunteurs, le secteur bancaire et les bailleurs de fonds; de contribuer à l'identification de projets nouveaux, en particulier dans le secteur privé; d'assurer le suivi des projets; de faciliter la mise en place de l'assistance technique de la FEMIP.

Accroissement du soutien aux activités du secteur privé

Le département FEMIP est chargé de la gestion de tous les projets et des autres activités de la BEI dans les PPM. À cette fin, il fait appel aux directions des projets, des affaires juridiques, de la gestion des risques, et des finances de la Banque pour qu'elles apportent leur contribution à l'analyse et au suivi des opérations et au décaissement des fonds. Il a également recours aux services des directions non opérationnelles (Ressources humaines, Informatique, etc.) de la Banque.

À la suite de la restructuration approuvée par le Conseil d'administration en décembre 2004, le département FEMIP se compose (i) de trois divisions chargées des opérations, deux géographiques et une transversale, et (ii) d'une unité transversale, responsable des affaires institutionnelles et de politique générale. Les deux divisions géographiques sont chargées des opérations de prêt en faveur du secteur privé et du secteur public dans les pays relevant de leur compétence, alors que la division transversale assure la mise en œuvre des capitaux à risques et de l'assistance technique dans toute la région. Dans le précédent organigramme, les activités en faveur du secteur privé étaient concentrées au sein d'une seule division, mais la restructuration du département vise désormais à favoriser une participation de l'ensemble du personnel opérationnel de la FEMIP à l'identification et à la réalisation des projets destinés au secteur privé.

À la fin de 2004, un peu plus de 70 agents contribuaient aux opérations dans la région, dont une trentaine pour le seul département FEMIP. De nouveaux recrutements devraient intervenir en 2005 afin de répondre aux besoins en personnel supplémentaire découlant de la mise en place de la « FEMIP renforcée », en particulier pour ce qui concerne le développement de l'assistance technique, des capitaux à risques et du suivi des prêts.

Bureau du Caire

Bureau de Tunis

Bureau de Rabat

Annexe 1 - Organigramme de la FEMIP[1]

(1) Suite à la réorganisation du département FEMIP, cette nouvelle structure a été mise en place le 1er février 2005
(2) Ce bureau sera inauguré en juin 2005

Annexe 2 - Liste des projets signés (01/10/02 - 31/12/04)

Nom	Région	Pays	Nature de l'opération	Secteur	Montant signé (Mio EUR)	Assistance technique de la FEMIP	MEDA-Bonification d'intérêt
Signatures du 1er octobre à la fin de 2002							
ALGERIAN CEMENT COMPANY	Maghreb	Algérie	Prêt et capitaux à risques	Industrie	62		
ONE-INTERCONNEXIONS II	Maghreb	Maroc	Prêt	Énergie	120		
ONEP IV PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	Maghreb	Maroc	Prêt	Environnement	20		X
AUTOROUTE DU SUD	Maghreb	Tunisie	Prêt	Transports et autres infrastructures	120		
KGM - INTERURBAN ROADS I	Turquie	Turquie	Prêt	Transports et autres infrastructures	225		
TOYOTA MOTOR MANUFACTURING TURKEY	Turquie	Turquie	Prêt	Industrie	150		
TURKEY EDUCATION FRAMEWORK	Turquie	Turquie	Prêt	Capital humain	50		
TOTAL					747	s.o.(1)	1
Signatures en 2003							
RECONSTRUCTION APRÈS TREMBLEMENT DE TERRE	Maghreb	Algérie	Prêt	Transports et autres infrastructures	230	X	
AUTOROUTES DU MAROC IV	Maghreb	Maroc	Prêt	Transports et autres infrastructures	110		
ASSAINISSEMENT VILLES MAROCAINES-OUJDA	Maghreb	Maroc	Prêt	Environnement	30	X	X
FORMATION PROFESSIONNELLE MAROC	Maghreb	Maroc	Prêt	Capital humain	30		
PORTS DU MAROC II	Maghreb	Maroc	Prêt	Transports et autres infrastructures	14		
ASSOCIATIONS DE MICRO-CRÉDIT	Maghreb	Maroc	Capitaux à risques	Secteur financier	10		
PG ENTREPRISES TUNISIENNES III	Maghreb	Tunisie	Prêt	Secteur financier	149,9	X	
SANTÉ TUNISIE	Maghreb	Tunisie	Prêt	Capital humain	110	X	
STEG GAZ TUNISIE	Maghreb	Tunisie	Prêt	Énergie	55		
STT- MÉTRO LÉGER DE TUNIS II	Maghreb	Tunisie	Prêt	Transports et autres infrastructures	45		
TUNISACIER STEELWORKS	Maghreb	Tunisie	Prêt	Industrie	35		
IDKU LNG PLANT	Proche-Orient	Égypte	Prêt	Énergie	304,5		
NUBARIYA COMBINED CYCLE POWER PLANT II	Proche-Orient	Égypte	Prêt	Énergie	150		
ABU RAWASH WASTEWATER	Proche-Orient	Égypte	Prêt	Environnement	55	X	X
JORDAN EDUCATION	Proche-Orient	Jordanie	Prêt	Capital humain	39,7		
AMMAN RING ROAD	Proche-Orient	Jordanie	Prêt	Transports et autres infrastructures	26,2	X	
PORT OF TARTOUS	Proche-Orient	Syrie	Prêt	Transports et autres infrastructures	50	X	
SME FUND	Proche-Orient	Syrie	Prêt	Secteur financier	40	X	
AUTOMOTIVE INVESTMENT TURKEY	Turquie	Turquie	Prêt	Industrie	250		
PG INDUSTRIAL SECTOR III	Turquie	Turquie	Prêt	Secteur financier	200		
TERRA1C-INFRASTRUCTURE & URBAN RE-CONS	Turquie	Turquie	Prêt	Transports et autres infrastructures	150		
AVERROES FINANCE	Opération régionale	Opération régionale	Capitaux à risques	Secteur financier	3,5		
TOTAL					2 088	8	2

Nom	Région	Pays	Nature de l'opération	Secteur	Montant signé (Mio EUR)	Assistance technique de la FEMIP	MEDA-Bonification d'intérêt
Signatures en 2004							
ALGERIAN CEMENT COMPANY - PHASE II	Maghreb	Algérie	Prêt	Industrie	12,5		
ONE PARC ÉOLIEN DE TANGER	Maghreb	Maroc	Prêt	Énergie	80,0		
INFRASTRUCTURES LOGEMENT SOCIAL	Maghreb	Maroc	Prêt	Transports et autres infrastructures	71,0	X	
ONE- DÉPOLLUTION CENTRALE MOHAMMEDIA	Maghreb	Maroc	Prêt	Environnement	40,0	X	X
ASSAINISSEMENT VILLES MOYENNES	Maghreb	Maroc	Prêt	Environnement	20,0	X	X
ASSAINISSEMENT VILLES MAROCAINES-FÈS	Maghreb	Maroc	Prêt	Environnement	20,0		X
PG ASSOCIATIONS DE MICRO-CRÉDIT II	Maghreb	Maroc	Capitaux à risques	Secteur financier	10,0		
VOIRIES PRIORITAIRES III	Maghreb	Tunisie	Prêt	Transports et autres infrastructures	65,0		
VOIRIES PRIORITAIRES IV	Maghreb	Tunisie	Prêt	Transports et autres infrastructures	40,0		
ASSAINISSEMENT DU SITE DE TAPARURA	Maghreb	Tunisie	Prêt	Environnement	34,0	X	
PG CPSCL	Maghreb	Tunisie	Prêt	Secteur financier	25,0	X	
SNCFT IV	Maghreb	Tunisie	Prêt	Transports et autres infrastructures	20,0		
EGYPTAIR II	Proche-Orient	Égypte	Prêt	Transports et autres infrastructures	280,0		
DAMIETTA LNG PLANT	Proche-Orient	Égypte	Prêt	Énergie	188,4		
TALKHA & EL KURIEMAT POWER PLANTS	Proche-Orient	Égypte	Prêt	Énergie	160,0		
PG PRIVATE SECTOR DEVELOPMENT	Proche-Orient	Égypte	Prêt	Secteur financier	60,0	X	
REGIONAL GAS PIPELINE	Proche-Orient	Jordanie	Prêt	Énergie	100,0		
PG APEX MULTI-SECTOR	Proche-Orient	Liban	Prêt	Secteur financier	60,0	X	
SOUTH LEBANON WASTEWATER	Proche-Orient	Liban	Prêt	Environnement	45,0	X	X
DEIR ALI POWER PLANT	Proche-Orient	Syrie	Prêt	Énergie	200,0		
PG INDUSTRIAL SECTOR IV	Turquie	Turquie	Prêt	Secteur financier	250,0	X	
BOSPHORUS TUNNEL A	Turquie	Turquie	Prêt	Transports et autres infrastructures	200,0	X	
PG SMALL BUSINESSES APEX	Turquie	Turquie	Prêt	Secteur financier	150,0		
BURSA LIGHT RAIL TRANSIT SYSTEM	Turquie	Turquie	Prêt	Transports et autres infrastructures	55,0		
AFRICINVEST FUND	Opération régionale	Opération régionale	Capitaux à risques	Secteur financier	4,0		
TOTAL					2 190	10	4

(1) Le Fonds d'assistance technique de la FEMIP est réellement entré en service dans le courant du second semestre de 2003.

ISSN 1830-3846

Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat • Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat •

Banque européenne d'investissement

100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg

(+352) 43 79 1
(+352) 43 77 04

Bureau du Findel
4, rue Lou-Hemmer
L-1748 Findel

www.bei.org – info@bei.org

Banque européenne d'investissement

EUROMED

Bureaux extérieurs:

Égypte
6, Boulos Hanna Street
Dokki, Giza 12311, Cairo

(+20-2) 336 65 83
(+20-2) 336 65 84
l.marcon@bei.org

Maroc
Riad Business Center
aile sud, immeuble S3, 4ème étage,
Boulevard Er-Riad
Rabat

(+212) 37 56 54 60
(+212) 37 56 53 93
r.perez@bei.org

Tunisie
70, avenue Mohamed V
TN-1002 Tunis

(+216) 71 28 02 22
(+216) 71 28 09 98
d.zambon@bei.org

Articles et informations de ce rapport peuvent être reproduits librement;
la BEI apprécierait toutefois une citation de la source et un envoi des coupures de presse.
Layout: Atelier Graphique de la BEI.
Photos: Photothèque de la BEI.
Imprimé à Luxembourg par l'Imprimerie Centrale.

© EIB – 06/2005 – FR

ISBN 92-861-0328-X
9 789286 103285